# M. VINCENT-AURIOL se déclare hostile à toute dévaluation

### Le ministre des Finances estime que la hausse des prix intérieurs doit s'accompagner de plus-values fiscales

Paris, 17. — Au cours d'une interview, M. Vincent-Auriol, ministre des Finances, a rappelé son hostilité foncière à la dévaluation. Cette hostilité se base notamment sur le fait qu'une dévaluation, aux yeux de certains, devrait être avant tout un alignement, mais pour s'aligner il faut un point fixe et les dévaluateurs ont-ils l'illusion de penser qu'un fort abaissement survenu dans la définition légale du franc laisserait la livre et le dollar sur leurs bases actuelles ?

M. Vincent-Auriol estime que les éléments, qui autorisent à penser qu'une expérience qui sauvegarde les habitudes et les préférences de la France est possible, ne manquent pas. 25 milliards de billets, 20 milliards d'or laissés en France ou exportés à l'étranger sous dossiers français manquent au circuit économique. Toute décision monétaire qui supposerait qu'ils en soient sortis pour toujours serait prématurée.

Mais la réanimation économique qui doit les réincorporer n'est possible, selon le Ministre des Finances, qu'avec une certaine hausse des prix intérieurs. La hausse de ces prix reconstitue des marges de profit, parce que la hausse des salaires n'absorbe pas à elle seule, et loin de là, la totalité de l'avance.

La hausse des prix intérieurs doit s'accompagner, aux yeux de M. Vincent-Auriol, de plus-values fiscales permettant l'exercice d'une détente quant aux impôts, d'une utilisation et d'une concentration du crédit qui résolvent enfin l'anomalie des taux d'intérêts.

Après un appel à la confiance et à la bonne volonté, le ministre évalue à trois mois la durée de la période de décalage entre les effets pénibles de la hausse des prix et les effets utiles de cette hausse. Une inflation de cours fera les frais de cette période. Elle n'aura ni la forme morne qui caractérise l'emploi des 12 à 15 milliards nés de cette source au cours des six derniers mois, ni la forme massive qui nécessiterait un contrôle des changes.

De la première, M. Auriol connaît les effets neutres et par là même néfastes ; de la seconde, il craindrait que le volume qu'elle aurait à débrider pour constituer le « Working capital » de la nation ne provoquât une réaction brutale sur les prix qui pût à peine être comprimée par une condition exceptionelle faite à la monnaie.

### Bruits de conversion démentis

Paris, 17 — Le Ministère des Finances communique :

« Des bruits ont été colportés au sujet d'une conversion forcée des rentes et reproduits par certains journaux. Le ministre des Finances oppose le démenti le plus formel à ces rumeurs tendancieuses et met en garde l'opinion contre toutes les fausses nouvelles trop complaisamment répandues sur les intentions du Gouvernement ».

# " LE PROGRAMME DU FRONT POPULAIRE SERA RÉALISÉ "

### a déclaré M. Paul Faure qui a ajouté : « Après, il faudra faire plus et mieux »

Paris, 17. — Désireux de couper court à certaines interprétations qu'il estime inexactes des paroles qu'il a prononcées dimanche, à Limoges, M. Paul Faure, ministre d'Etat, nous a fait les déclarations suivantes :

« Il n'est pas vrai que j'aie mis en doute la valeur et l'efficacité du programme du Front Populaire. Mais quand ce programme sera appliqué — et il le sera — à moins de fermer les yeux à la réalité, on doit bien admettre que toutes les difficultés ne seront pas surmontées ni tous les problèmes résolus.

» Alors ils faudra étendre, compléter les mesures prises, les corriger au besoin si, à l'usage, elles se sont avérées impuissantes ou insuffisantes. Les socialistes au gouvernement demeurent des socialistes. Ils entendent s'attacher à tout ce qui peut atténuer la misère, le chômage, ranimer l'économie à l'intérieur, consolider la paix à l'extérieur. Le programme du Front Populaire sera réalisé. Ce sera un bienfait. Après, il faudra faire plus et mieux.

# M. Jouhaux n'a pu parler à un meeting à Genève

### Les autorités suisses le lui avaient interdit

Genève, 17. — M. Léon Jouhaux, secrétaire général de la C. G. T., délégué ouvrier Français à la Conférence Internationale du Travail, a déclaré : « La mesure prise par les autorités Fédérales Suisses en m'interdisant, à moi et à mes camarades ouvriers de la délégation Française, de prendre, ce soir, la parole à un meeting syndicaliste Genevois, n'est pas justifiable. Nous ne nous proposions que d'informer objectivement nos camarades Suisses des événements d'ordre social, dont la France vient d'être le théâtre, nullement d'encourager un mouvement quelconque dans un pays étranger où la situation est d'ailleurs différente.

« Tous ceux qui désirent écarter les fausses nouvelles, les fausses interprétations avaient intérêt à ce que les événements de France fussent exposés sans passion et sans fard devant un public étranger ».

D'autre part, le groupe ouvrier de la Conférence du travail, informé de l'incident, a voté à l'unanimité un ordre du jour de protestation.

# Un traité franco-syrien

### Une mise au point

Paris, 17. — A propos des informations parues ce matin dans la presse sur la conférence interministérielle qui, réunie hier sous la présidence de M. Vienot, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, a examiné l'état des négociations pour la conclusion d'un traité franco-syrien on fait observer, dans les milieux autorisés, que la réalisation de cet acte diplomatique constitue l'aboutissement normal d'une politique menée depuis dix ans par le gouvernement français dans les Etats du Levant.

Un projet de traité avait été soumis au nom du gouvernement français par M. de Martel à la délégation syrienne qui avait présenté certaines objections d'ordres politique et militaire. C'est plus particulièrement pour étudier ces observations que s'était réunie, hier, la conférence interministérielle où étaient représentés les ministères des Affaires étrangères, de la Guerre, de l'Air et de la Marine.

Une nouvelle réunion aura lieu d'ici à quelques jours et l'on compte que, la semaine prochaine, les négociations pourront reprendre avec la délégation syrienne.

Quant à l'économie du projet de traité, on n'en connaît encore que les grandes lignes. Il tend à constituer la Syrie et le Liban en républiques indépendantes, alliées de la France de la même manière qu'en 1932, l'Irak a été affranchi du mandat britannique.

Diverses modalités sont envisagées pour la sauvegarde, sous la garantie de la France, des droits des minorités notamment des Druses et des Alaouites, ainsi que des étrangers.

# LA COMMISSION DES FINANCES a désigné ses rapporteurs

### M. Jammy Schmidt a été élu rapporteur général

La Commission des Finances a procédé à la désignation de ses rapporteurs budgétaires dont voici la liste :

Rapporteur général, M. Jammy Schmidt (Rad.-Soc.) ; rapporteur général adjoint, M. R. Brunet (Socialiste).

Rapporteurs spéciaux : Présidence du Conseil, M. Albertin (Socialiste) ; Services d'Alsace et Lorraine, M. de Lasteyrie (Fed. Républ.) ; Finance, M. René Brunet (Soc.) ; Serv. judiciaires, M. Bonnevay (Al. Dém.) ; Serv. pénitentiaires et Education surveillée, M. Schuman (Dém. Pop.) ; Affaires étrangères, M. Archimbaud (Rad.-Soc.) ; Intérieur, M. Lassalle (Rad.-Soc.) ; Guerre et Défense des territoires d'Outre-Mer, M. Paul Bernier (Rad.-Soc.) ; Marine militaire, M. Candace (Gau. Dem.) ; Education nationale, M. Cogniot (Com.) ; Enseignement technique, M. Petsche (Gau. Dém.) ; Beaux-Arts, M. Berlioz (Com.) ; Commerce et Industrie, M. de Tinguy du Pouet (Rép. Indép. d'Action Sociale) ; Air, M. Hymans (U. Soc.) ; Travail, M. Ramette (Com) ; Santé publique, M. Garchery (Soc.) ; Education physique, M. Barthelemy (Soc.).

Colonies, M. P. Reynaud (Alliance) ; Agriculture, M. Jaubert (Rad.-Social.) ; Travaux publics, M. Philip (Social.) ; Mines, Electricité et Combustibles Liquides, M. Gouin (Social.) ; Chemins de fer, M. Pomaret (Union Social.) ; Chemins de fer, Alsace et Lorraine, M. Schuman (Démocr. Popul.) ; Marine Marchande, M. Bertrand (Rad.-Soc.) ; Pensions, M. Thomes (Soc.) ; Fabrication des Monnaies et Médailles, M. Bardoux (Féder. Républ.) ; Imprimerie Nationale, M. Gresa (Comm.) ; Légion d'Honneur, M. D'Audiffret-Pasquier (Républ. Indép.) ; Services des poudres M. Catalan (Rad.-Soc.) ; Ecole Centrale des Arts et Manufactures, M. Denais (Féder. Républ.) ; P. T. T. 1re Section, M. Castagnes (Social.) ; P. T. T. 2e Section, M. Morane (Républ. Indép.) ; Caisse Nationale d'Epargne, M. Regis (Soc.) ; Afrique du Nord, M. Serda (G. Indé).

Ajoutons que la Commission a procédé par acclamations à la désignation de ses rapporteurs. M. Catalan a été désigné comme vice-président de la Commission, en remplacement de M. Jammy Schmidt, nommé rapporteur général.

## LES BUREAUX DES GRANDES COMMISSIONS DE LA CHAMBRE

Paris, 17. — Les bureaux des Commissions (4) comme la veille, les commissions parlementaires ont désigné aujourd'hui les membres de leurs bureaux. Les présidents élus ont tous été ceux qui avaient été choisis par la délégation des gauches.

Ont été ainsi nommés aujourd'hui : 3 socialistes S. F. I. O., MM. Charles Baron (Mine) ; Gardiol (Hygiène) ; Voirin (Alsace et Lorraine) ; 2 Radicaux-Socialistes, MM. Geistdoerfer (Marine marchande) ; Hippolyte Ducos (Enseignement) ; 1 Gauche Indépendante, M. Renaitour (Marine militaire).

En faisant état des résultats acquis hier, les présidences des grandes commissions se répartissent ainsi : 7 Socialistes, 6 Radicaux-Socialistes, 3 Communistes, 2 U. Socialiste, 1 Gauche Indépendante, soit 19 membres de la Majorité et un Indépendant républicain (Membre de l'opposition), M. Niel (Comptes définitifs).

## AUX COMMISSIONS DE L'ENSEIGNEMENT ET DES MINES DE LA CHAMBRE

Paris, 17. — Deux commissions permanentes ont nommé ce matin leurs bureaux : celle de l'Enseignement où M. Hippolyte Ducos, radical-socialiste, a été élu président ; celle des Mines, où le président sortant, M. Charles Baron, socialiste, a été réélu.

Les vice-présidents de la première de ces commissions sont MM. Cogniot (communiste), Lheveder, Voirin (socialistes), Gounin (Union socialiste), Maurice Robert, Perin-Pascaud (radicaux-socialistes), Gaston Gerard (gauche démocratique), chanoine Desgranges (apparenté aux démocrates populaires), Doussain (Alliance).

Ceux de la commission des Mines sont MM. Quinet (communiste), Cadot, Nouelle, Chivrier (socialist.), Pertus Faure (Pupiste), Emile Perrein (radical-socialiste), Morinaud (gauche démocratique), Monselle (Ind. républicain), Meck (démocrate populaire).

## UN INCIDENT A LA COMMISSION DE LA MARINE MILITAIRE

Paris, 17. — L'élection du bureau de la commission de la Marine militaire a été marquée par un petit incident. M. Renaitour, de la gauche indépendante, ayant été nommé président, il y a eu compétition pour les postes de vice-présidents.

M. Pinelli, indépendant républicain, ancien commissaire de la marine, ayant posé sa candidature, n'a pas été élu. Lors de la proclamation du scrutin, il a comparé les services qu'il avait, à ce titre, rendus à ceux de M. André Marty, membre du parti communiste et de la commission qui était également candidat.

Les députés communistes présents, MM. Pillot et Bartolini, ont protesté contre les paroles de M. Pinelli, ainsi que M. Le Bail, radical-socialiste, élu vice-président, qui s'est élevé contre les allusions d'ordre politique du député de la Seine.

## M. FERNAND LAURENT A RÉPONDU A M. ROGER SALENGRO

Paris, 17. — M. F. Laurent, député du XVIe arrondissement, vient d'adresser, au ministère de l'Intérieur une lettre répondant à celle qu'il a reçue de M. SALENGRO, en date du 16 juin et relative au maintien de l'ordre dans les journées des 9 au 11 juin.

Il confirme les termes qu'il a employés à la tribune du Conseil municipal de Paris et déclare qu'il aurait souhaité que des excuses et des regrets pour certaines arrestations arbitraires eussent permis de considérer ces incidents comme clos.

« C'eut été, ajoute-t-il, la meilleure façon de travailler à l'apaisement que semble aujourd'hui souhaiter le gouvernement, puisque, malheureusement, il n'en est rien, le Conseil d'Etat devra nécessairement être appelé à dire ce qu'il pense de ces incidents. »

## LE SCANDALEUX PROCÈS DE COBLENCE

Coblence, 17. — Dans le procès des 276 franciscains accusés d'actes contre nature, le tribunal correctionnel de Coblence a condamné à 2 ans de prison le franciscain Heinpich Flossdorf, en religion frère Emmanuel. L'accusé a nié constamment.

LES ÉVÉNEMENTS D'ESPAGNE

# Les Cortès ont voté en faveur du Cabinet

### Auparavant, les députés du Centre et de la Droite avaient quitté la salle des séances

Madrid, 17. — Hier est venue en discussion devant les Cortès, la proposition déposée par M. Gil Robles, chef d'action populaire, demandant au gouvernement d'en finir avec « l'état de subversion » dans lequel vit actuellement l'Espagne.

Défendant sa proposition, M. Gil Robles s'efforce de démontrer que le cabinet Casares Quiroga échoue dans sa mission de gouverner. Il dit une statistique qu'il a dressée des incidents qui se sont produits depuis le 16 février : 160 églises ou couvents détruits par le feu ; 255 églises ou couvents attaqués ; 269 morts, 1.287 blessés, 215 grèves générales, 138 grèves partielles.

L'orateur se défend ensuite de vouloir tenter de rompre l'alliance des gauches. « Nous autres, les droites, déclare-t-il, nous avons tout intérêt à ce que tous les éléments qui constituent le Front populaire, soient unis dans l'échec.

» Parmi les groupes de la majorité, seuls les partis prolétariens savent ce qu'ils veulent et suivent la voie qu'ils se sont tracée. Avec les gèves qu'ils ordonnent, ils veulent détruire peu à peu l'économie capitaliste et se présenter demain comme seuls capables de gouverner ».

L'orateur fait ensuite allusion à la question des pleins pouvoirs à la dictature républicaine, déclare-t-il, qu'une partie de la majorité semble désirer, et souligne la contradiction existant entre le concept de dictature et celui de République. Il conclut en rappelant que le premier devoir d'un ministère est d'empêcher des désordres, qu'ils soient provoqués par les droites ou par les gauches. « Un pays peut vivre sous n'importe quel régime de la République soviétique au régime fasciste, mais il ne peut survivre à l'anarchie ».

### Le président du Conseil défend la politique du gouvernement

M. Casares Quiroga, président du Conseil répond à M. Gil Robles

« Pendant deux ans, dit-il, vous avez, vous autres de la droite, torturé les masses populaires et vous voudriez que celles-ci oublient du jour au lendemain ? Les statistiques établies par M. Gil Robles, poursuit-il, au sujet des désordres qui se sont produits depuis le 16 février, sont inexactes, car elles se basent sur des nouvelles fausses ou exagérées. L'agitation est moins grande en Espagne aujourd'hui qu'il y a quatre mois ».

M. Casares Quiroga relève ensuite l'allusion faite par M. Gil Robles aux pleins pouvoirs que, selon lui, les partis de la majorité voudraient confier au gouvernement.

« Il n'est pas question de pouvoirs exceptionnels pour le gouvernement, dit-il. Il n'a pas besoin de pouvoirs autres que ceux que lui donne la loi. Les pleins pouvoirs seraient la route vers la dictature et le gouvernement et le Front populaire ne veulent pas de dictature. Seules, la démocratie et la liberté doivent mettre fin aux maux dont souffre l'Espagne ».

La majorité fait une ovation au président du Conseil, puis le secrétaire donne lecture d'une proposition signée en premier lieu par M. Marcelino Domingo, président du groupe parlementaire de la Gauche républicaine. Elle stipule qu'il n'y a pas lieu de voter la proposition de M. Gil Robles.

Celui-ci proteste et déclare le procédé antiréglementaire. Comme le président de la Chambre n'adopte pas son point de vue, les députés monarchistes et de la C.E.D.A. quittent la salle des séances.

M. Marcellino Domingo défend sa proposition devant les seuls représentants du Front Populaire, les députés du centre et de la Ligue régionaliste catalane, les agrariens ayant quitté la salle des séances à la suite des droites.

Puis, le président Martinez Barrio demande à la Chambre si elle prend en considération la proposition de M. Domingo. Les députés répondent par des acclamations approbatives.

La proposition est alors mise aux voix et adoptée à l'unanimité des 207 députés du Front populaire présents. La séance est ensuite levée.


LE SWEEPSTAKE DU GRAND PRIX DE PARIS

TIRAGE MERCREDI 24 JUIN 1936

Billets en vente à nos guichets, 186, rue de Paris, à LILLE.

Le billet entier ..... : 100 frs
Le dixième de billet.... : 11 frs
Un carnet de 10 dixièmes du même numéro..... : 110 frs

Pour les envois par la poste, ajouter 2 francs pour la France ; 4 francs pour l'étranger.


# LES MANŒUVRES de l'Escadre du Nord au large de nos côtes

Comme nous l'avons annoncé, les manœuvres de l'Escadre du Nord (2e Division) se sont poursuivies au large de la mer du Nord et de la Manche.

On sait que près de douze mille marins y participent et que de nombreux hydravions évoluent sur tout le littoral.

Les grosses unités de cette formation sont demeurées sur la rade de Dunkerque, mais les contre-torpilleurs, torpilleurs, sous-marins, ont quitté cet emplacement pour se porter sur différents points.

Il n'apparaît point qu'ils doivent revenir vers Dunkerque. Les exercices sont d'ailleurs à leurs dernières phases et il est possible qu'aujourd'hui jeudi d'importants mouvements soient exécutés, et que les imposantes unités de la deuxième division tranportent leur mouillage dans d'autres régions, en attendant l'appareillage définitif pour leur base.

# Les grèves en France et en Belgique

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Parmi ces reprises en compte de gros établissements : Usine Métallurgique de Bische-Saint-Vaast, 600 ouvriers ; Les Ciments de Bische, 140 ouvriers ; Usine Métallurgique Sartiaux à Hénin-Liétard, 850 ouvriers ; Fabrique de Soie Artificielle à Calais, 1.800 ouvriers, et les ouvriers de marée à Boulogne-sur-Mer, 800.

La bonneterie de Saint-Laurent-Blangy occupant 200 ouvrières a également repris le travail.

Par contre 44 nouvelles grèves ont été signalées avec 1.094 ouvriers. Dans celles-ci on compte la Sucrerie Fay à Pont-d'Ardres, 270 ouvriers, et l'Horlogerie Outrebon à Bethune, 200 ouvriers. Les autres sont de moindre importance.

### Le conflit de la Béthunoise d'Eclairage Electrique

Les ouvriers et employés de la Société Béthunoise d'éclairage électrique continuent la grève.

La direction étudie le cahier de revendication présenté par le personnel.

Les pourparlers ont continué hier toute la journée.

On espère une solution prochaine du conflit.

## CONTINUATION DE LA DÉTENTE A PARIS

Paris, 17. — Ce n'est plus guère maintenant que sur les bords de la Seine, aux alentours des Magasins Généraux, où les dockers en grève campent sur les berges, et aux environs des grands magasins, où l'accord n'est pas encore fait, qu'on aperçoit les dernières fluctuations du mouvement revendicatif.

Cette journée ne sera sans doute pas encore la conclusion de l'accord dans les grands magasins, mais on peut augurer pour demain une solution favorable au conflit, au cours de la réunion qui se tient dans l'après-midi au ministère de l'Intérieur.

Les mineurs-vitriers ont repris le travail ce matin. Il en est de même dans les raffineries, et dans une catégorie de pâtissiers, où on met au point les dernières modalités des accords conclus. La reprise du travail est générale, ce matin, dans les compagnies d'assurance. Les employés ont fait confiance à propos des salaires, à l'arbitrage du ministre du Travail, qui doit intervenir prochainement.

Signalons encore la fin de la grève dans l'industrie des lampes électriques, dans les matériaux de construction. Le mouvement revendicatif est encore sensible chez les peintres en bâtiment. La situation est sans changement dans la confection, où les ouvriers et ouvrières demandent l'application du contrat collectif aux ouvriers à domicile tout comme au personnel des ateliers.

Un accord est intervenu entre la Société d'encouragement de la race chevaline et les jardiniers et hommes de piste des champs de courses.

Un accord provisoire est également intervenu avec les grévistes de la Cité Universitaire de Paris. La reprise du travail a été décidée.

## LA SITUATION EN PROVINCE

Marseille, 17. — La situation demeure sans grand changement à Marseille. Il y a eu mercredi matin environ 500 rentrées et de nouvelles grèves intéressant 650 ouvriers.

Lyon. — La grève des employés des abattoirs et marché de la Mouche s'est terminée après un accord. Mais les maraîchers et les pharmaciens ont cessé le travail.

Bordeaux. — A la suite d'un accord entre la direction et le personnel des ateliers de réparations Citroën, les 106 employés et ouvriers de cet établissement ont repris le travail.

Un accord a été conclu aux Grands Moulins où le travail reprendra jeudi matin.

Le Havre. — Les ouvriers du bâtiment se sont mis en grève ce matin et occupent les chantiers. Actuellement, le nombre des grévistes est évalué approximativement à 3.000.

— Une grève de la batellerie a éclaté ce matin, 5 péniches obstruent le canal de Tancarville.

Toulouse. — A la suite d'une réunion paritaire, les grands magasins : Le Capitole, Monoprix, Printafix et Lanoma ont rouvert leurs portes ce matin. Par contre, 3 nouvelles grèves ont éclaté et les ateliers occupés.

Roanne. — Un accord est intervenu dans la métallurgie. Dans la plupart des usines de tissage, dans la teinturerie, la grève a été déclarée. Dans les tanneries le travail a été normalement repris ce matin.

Draguignan. — 300 ouvriers du bâtiment se sont mis en grève et ont occupé les chantiers de travail du Collège de jeunes filles, bâtiments particuliers, de la piscine municipale et du Central téléphonique.

Belfort. — Dans le territoire de Belfort, les grèves sont terminées dans presque toutes les corporations. A Héricourt (Haute-Saône), la grève est déclarée dans certains tissages et filatures et dans l'industrie du bâtiment.

Strasbourg. — La situation des grèves dans la région est presque sans changement.

450 ouvriers des Forges de Strasbourg se sont mis en grève et ont occupé l'usine.

Nancy. — On compte d'assez nombreuses reprises, mais le travail a cessé aux usines de Pompey, où 3.000 ouvriers sont en grève et occupent les locaux. Aux Hauts-Fourneaux et Fonderies de Pont-à-Mousson, 1.300 ouvriers ont suivi le mouvement.

Besançon. — Le mouvement de grève a atteint la ville de Besançon qui n'avait pas encore été touchée.

La Seyne. — Les ouvriers des Forges et Chantiers de la Seyne ont cessé de nouveau le travail.

Mulhouse. — La grève dans les Mines domaniales des potasses d'Alsace qui avait commencé ce matin, a pris fin cet après-midi, à 15 h. Le travail reprendra normalement demain matin.

Verdun. — Ce matin, tous les ouvriers du Bâtiment ont cessé le travail. Le total des grévistes s'est élevé à un millier. Les chantiers encore affectés par la grève sont ceux de casernes et de l'hôpital en construction.

Vitry-le-François. — Le mouvement gréviste continue à prendre de l'extension à Vitry-le-François et dans la région.

Dans l'arrondissement de Wassy, les grèves sont en voie d'apaisement et à Saint-Dizier, aux Chantiers de Fer, où les 500 ouvriers qui travaillent à l'aménagement du bassin-réservoir de Champaubert-au-Bois s'étaient mis en grève la semaine dernière, le conflit est terminé.

## L'état du mouvement dans certains départements

Loire. — Reprise quasi-générale dans les forges, armes et cycles. St-Etienne : 15 entreprises, 600 ouvriers demeurent en grève. Un accord est intervenu entre la direction de la Compagnie de Distribution d'Electricité et ses ouvriers. Saint-Chamond : 4.000 ouvriers des Aciéries de la Marine se sont mis en grève.

Seine-Inférieure. — Accord intervenu entre la Société des Forges et Ateliers de Commentry-Oissel et les ouvriers, reprise du travail vendredi. 2.000 ouvriers de différentes entreprises de chemiserie, menuiserie, produits chimiques, réglisserie, chaudronnerie et coopératives d'alimentation se sont mis en grève.

Côte-d'Or. — La grève gagne les Forges de Chatillon-Commentry-Dijon : 250 ouvriers imprimeurs se sont mis en grève.

Var. — Fin de la grève des Forges des Chantiers de la Seyne.

Bas-Rhin (Strasbourg). — Arrêt du travail dans cinq établissements métallurgiques, dans plusieurs fabriques de chaussures et dans diverses autres entreprises. Au total, 1.500 ouvriers en grève. Grève partielle du Bâtiment et de la Batellerie.

## Les réceptions de M. Max Dormoy sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil

Paris, 17 — M. Max Dormoy, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, a reçu ce matin, à l'Hôtel Matignon, une importante délégation de la Fédération Nationale des Syndicats de Voyageurs et de Représentants de Commerce de France venue l'entretenir des principales revendications de cette corporation.

Elle a exprimé le désir de voir voter immédiatement par le Sénat le statut professionnel des voyageurs et représentants de commerce, statut déjà voté par la Chambre. La délégation a demandé, en outre, l'application, dans le plus bref délai possible du contrat collectif et de l'ensemble des lois sociales dont vont bénéficier les autres catégories du travailleurs.

M. Marx Dormoy a reçu également une délégation de la Confédération des Travailleurs intellectuels qui a exposé notamment au sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil l'état actuel des négociations concernant les contrats collectifs entre les patrons et les ingénieurs syndiqués (Union des Syndicats d'Ingénieurs Français) adhérant à la C.T.I. depuis 1920.

Le sous-secrétariat d'Etat à la présidence du Conseil communique la note suivante :

Un comité composé des présidents et des délégués des organisations syndicales intéressées à l'Hôtellerie et au Commerce des Boissons vient d'être constitué sous la présidence de M. Jean Drouant, président du Syndicat général des Restaurateurs et Limonadiers.

Elle a décidé, en accord avec le sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, M. Marx Dormoy, et les organisations ouvrières, d'établir rapidement la convention collective du travail qui constituera la charte professionnelle de la corporation tout entière et d'examiner en vue de les résoudre tous les conflits qui pourraient être soulevés pendant la période de mise au point de toutes les questions en suspens.

## Un accord intéressant les employés de banque français

Paris, 17. — Les représentants de l'Union syndicale des banquiers de Paris et de la province et des syndicats de personnel (C.G.T. et C.F.T.C.) ont examiné, dans leur réunion d'hier, les questions relatives aux appointements des employés de province. Ils ont d'abord réparti les différentes villes de province en cinq classes et admis le principe de la répartition des banques en deux catégories A et B. Il est convenu qu'en principe, toutes les banques pratiquent en province les tarifs adoptés pour la catégorie A. Toutefois, la direction d'une banque pourra demander que son établissement soit classé dans la catégorie B.

Dès maintenant, il est décidé que le tarif A de province s'appliquera aux succursales provinciales des établissements parisiens classés à Paris dans la catégorie « A ». Par ailleurs, la Caisse centrale des Banques populaires a fait connaître qu'elle était d'accord pour donner à son personnel les mêmes avantages que les membres de l'Union syndicale des Banquiers.

### Les minima de traitements

Après avoir eu recours à la médiation de M. Vincent-Auriol, ministre des Finances, les parties ont fixé les minima de traitements applicables aux agents titularisés.

### La sentence arbitrale

Paris, 17. — Le Ministre du Travail a reçu une délégation du Syndicat patronal des Compagnies d'Assurances et des Employés de ces Compagnies. Il a rendu la sentence arbitrale qui lui avait été demandée et qui a été acceptée par les deux délégations. Voici les deux premiers articles de la convention élaborée qui ne s'applique qu'aux employés des service administratif de Paris :

Article 1er : Salaire minimum pour les employés titulaires âgés de 22 ans et plus sous réserve des dispositions de l'article 3 : Hommes, 12.000 ; femmes, 11.000, porté à 11.400 pour les sténodactylographes. Salaires des employés de moins de 16 ans (hommes), 7.000 ; femmes, 7.000 ; de 16 à 17 ans, 7.600, 7.500 ; de 17 à 18 ans, 8.200, 8.000 ; de 18 à 19 ans, 9.000, 8.500 ; de 19 à 20 ans, 9.800, 9.000 ; de 20 à 21 ans, 10.400, 9.500 ; de 21 à 22 ans, 11.000, 10.000.

Art. 2 : Rajustement des salaires. Hommes : Majoration de 6.000 fr pour les salaires actuellement inférieurs à 12.000 fr., 1.000 fr. pour les salaires de 12.000 à 15.000 fr. 600 fr. pour les salaires de 15.000 à 19.000 fr. Femmes : Majoration de 1.200 fr pour les salaires actuellement inférieurs à 11.000 fr., majoration de 1.000 fr. pour les salaires de 11.000 à 14.000 fr., majoration de 600 fr. pour les salaires de 14.000 à 17.000 francs.

### Dans l'industrie du Livre

De leur côté, les représentants de la Fédération Française des Travailleurs du Livre et de la Fédération des Syndicats des Maîtres-Imprimeurs de France ont conclu ce matin un accord.

### Une grève est-elle imminente chez les Inscrits Maritimes ?

Des renseignements que nous avons obtenus un très important mouvement se prépare chez les Inscrits Maritimes de nos ports français. Des discussions sont en cours actuellement à Paris, à l'Hôtel Syndical où un cahier de revendications est en préparation. Lundi 21 juin, ces revendications seront acceptées ou refusées.

Si l'entente ne peut surgir des discussions engagées c'est 20.000 grévistes nouveaux qui, dès mardi matin prendront possession du port de Dunkerque.

## LA GRÈVE devient générale en Belgique

### Elle a gagné Bruxelles et s'est étendue dans tous les bassins

### ON ÉVALUE A PRÈS DE 240.000 LE NOMBRE DES GRÉVISTES

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

Les premiers pourparlers du gouvernement belge avec les patrons et les ouvriers ont commencé.

Hier après-midi, le premier ministre, M. Van Zeeland a convoqué dans son cabinet Central, Industriel et de la Commission syndicale. Pendant plusieurs heures, les délégués des deux parties ont discuté les revendications des grévistes.

La séance a été suspendue vers 6 heures, puis M. Van Zeeland a reçu séparément les deux délégations et un conseil de cabinet s'est tenu, à 21 heures.

Les points de vue patronal et ouvrier se sont légèrement rapprochés. Les ouvriers demandent la semaine de 40 heures. Les patrons acceptent le point de vue du gouvernement d'introduire immédiatement la semaine de 40 heures dans les industries insalubres et d'appliquer une réduction de la semaine de travail dans les autres industries, suivant les régions et, en tous cas, en-dessous de la semaine de 48 heures.

Les ouvriers demandent un minimum de salaire de 32 francs. Les patrons n'ont pas admis de généraliser ce minimum, mais ils acceptent de faire établir un minimum de salaire par les commissions paritaires régionales, le salaire minimum devant être établi par région et par industrie.

Les ouvriers demandent également les congés payés. Les patrons acceptent mais veulent en régler la durée d'après l'âge du travailleur et ses années de service. Les pourparlers continueront.

Pendant ce temps, la grève prend une extension rapide et devient générale. Elle a gagné la Vallée de la Senne. Un groupe de 600 ouvriers de la division de Ruysbroeck des Ateliers de Constructions électriques a donné le signal. Les ouvriers ont arrêté leurs machines, ont mis les ateliers en bon ordre, puis les ont quittés avec discipline. Ils se rendirent en cortège dans un atelier de constructions mécaniques puis à la Société Belge de Radio-diffusion. Ils firent cesser le travail. Le cortège se dirigea ensuite vers d'autres usines où les ouvriers suivirent les grévistes, notamment à Forest, mais les bourgmestres ont pris des arrêtés interdisant les rassemblements et cortèges et les ouvriers se sont dispersés.

A Tubize, les Ateliers Métallurgiques se sont joints au mouvement qui continue à s'étendre dans toute la vallée de la Senne.

Les métallurgistes de Bruxelles ont décidé de se mettre en grève aujourd'hui jeudi.

Dans le Centre, 35.000 hommes se sont croisé les bras. Le nombre des grévistes se répartit comme suit : 17.000 mineurs ; 11.200 métallurgistes, 4.500 verriers, 600 ouvriers des faïenceries et 2.400 des industries diverses. Le travail a complètement cessé partout. Fait curieux, à l'imitation du Front Populaire français, les ouvriers socialistes, communistes, libéraux et démocratiques chrétiens se réunissent ensemble pour voter des ordres du jour, tiennent des meetings ensemble et manifestent ensemble.

Dans le Borinage, la grève s'est étendue aussi et elle y est presque générale. Il y a eu quelques incidents à Jemmappes. Un arrêté du gouverneur du Hainaut interdisait les rassemblements ; les ouvriers n'en ont pas tenu compte. Ils ont arrêté des tramways, faisant descendre les voyageurs. La gendarmerie est intervenue, mais il n'y a pas eu d'incident grave, même un gendarme qui avait bousculé une femme a été réprimandé publiquement par le capitaine de gendarmerie.

Dans le pays de Charleroi, la grève est générale. Elle englobe les ouvriers des mines, de la métallurgie, de la verrerie, du transport, de la faïencerie et du vêtement. Tout est calme dans le pays noir et les commerçants ont voté un ordre du jour de sympathie aux grévistes.

Dans le Basse-Sambre, la grève qui est générale dans les mines s'est étendue aux glaceries.

A Huy, la grève est également générale. Elle atteint la métallurgie, les usines à zinc, la céramique, l'imprimerie et la papeterie.

### Des autos-mitrailleuses dans les rues de Liége

Dans le pays de Liége, la grève a pris une autre tournure que la veille et s'il n'y a pas eu d'incident grave jusqu'ici, le fait que les gendarmes ont chargé la foule à certains endroits pourrait provoquer des événements redoutables. La situation s'y est aggravée mercredi. La gendarmerie a fait promener en ville des autos-mitrailleuses et en a fait placer dans la cour du Palais provincial qui est en même temps le Palais de Justice.

Des groupes de grévistes ont essayé de faire fermer les boutiques des négociants du quartier d'Outre-Meuse. La gendarmerie montée a déblayé les rues. Dans plusieurs quartiers, la gendarmerie et la police sont intervenues pour empêcher les ouvriers d'occuper le champ d'expériences de tir et la gendarmerie a procédé à de nombreuses arrestations.

### Incidents

Devant la permanence de police, elle a refoulé dans la permanence un groupe nombreux de grévistes qui a été fait prisonnier, mais pendant ce temps la grève gagnait tous les services publics de l'agglomération, sauf les services des hôpitaux. Un groupe a renversé un attelage de laiterie, a retourné la charrette et son contenu, après avoir dételé le cheval et cela malgré l'interdiction formelle des syndicats qui veulent que les livraisons de lait à la population continuent à se faire. Mercredi soir, le calme était cependant revenu.

Dans le bassin calcaire du Tournaisis, les carriers ont décidé la grève générale pour jeudi matin. Le cahier des revendications a été remis mercredi aux patrons.

A Anvers, la grève continue. A Louvain, le personnel de la Byle s'est réuni et examine la situation de concert avec les dirigeants syndicaux.

A Nivelle, toutes les usines métallurgiques chôment ainsi que le personnel des Papeteries Delcroit et Vandenborgt.

A Mouscron, une réunion s'est tenue à l'hôtel de ville entre patrons et ouvriers de la Cotonnière, sous la présidence de l'inspecteur du travail. Les ouvrières ont obtenu une augmentation de salaire de 31 francs par semaine. Les ouvriers ont obtenu une augmentation de 6 fr. 70 ou de 6 fr. 55 l'heure, suivant les catégories, et le travail a repris.

Dans l'arrondissement de Verviers, soixante usines sont en grève. Le textile, le bâtiment, la chapellerie, les cuirs et peaux se sont joints au mouvement.

A Gand, le port est arrêté et la grève a gagné l'industrie textile. On évalue à 42.000 le nombre d'ouvriers en grève dans l'industrie textile à Gand et Verviers. A Gand, grève générale dans la métallurgie.

La C. G. T. française a envoyé un télégramme de sympathie à la commission syndicale de Belgique.

## DES DÉCLARATIONS DU MINISTRE SPAAK

Bruxelles, 17. — Au cours d'une allocution prononcée hier soir au micro de l'I.N.R., M. Spaak, ministre des Affaires étrangères, a déclaré :

« Le mouvement de grève qui s'est déclanché dans le pays, pose de multiples et graves problèmes. Le gouvernement se préoccupe d'une façon constante d'y trouver des solutions.

» Dès demain, des représentants des grands groupements patronaux se réuniront sous la présidence du premier ministre avec les délégués des associations ouvrières, afin d'examiner l'ensemble de la situation et en vue de préparer les réunions des commissions paritaires qui sont convoquées pour jeudi matin.

» Je désire rappeler, une nouvelle fois, qu'une partie essentielle du programme du gouvernement tend à l'amélioration des conditions de la vie des travailleurs.

» A cet effet, ainsi qu'il l'a déclaré dès dimanche, il est décidé à favoriser l'augmentation du pouvoir d'achat des masses. A cette fin, il favorisera la conclusion et l'application des contrats collectifs.

» Donnant lui-même l'exemple, il s'efforcera de se rapprocher d'un salaire minimum horaire de quatre francs pour les adultes. Il organisera le régime des congés payés aux ouvriers et il s